



Commune
des Monts d'Or
Métropole de Lyon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 11 AVRIL 2022

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 27
- présents : 20
- procurations : 5
- absents : 2
- ayant pris part au vote : 25

Étaient présents : Béatrice REBOTIER, Dominique PELLA, Arlette BERNARD, François GAY, Florence DURANTET, Grégory DONABEDIAN, Régis MATHIEU, Pierre GERVAIS, Pascal FREYDIER, Christine GODARD, Valérie LEMOINE, Olivera SALIPUR, Raphaël GUYONNET, Antoine CORRON, Arthur NIGHOGHOSSIAN, Éric MAZOYER, Nathalie DREVON, Augustin NEYRAND, Corine PREVE, Marvin FRANCO

Date de la convocation : 01/04/2022

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le : 12/04/2022

Affichage municipal le : 12/04/2022

Absents représentés :

Brigitte CAYROL
Antonio MARQUES
François WATRELOT
Cécile CAZIN DESPRAS
Carole VENET

Par :

Arlette BERNARD
Grégory DONABEDIAN
Béatrice REBOTIER
Christine GODARD
Éric MAZOYER

Était absente : Fabienne GUENEAU, Max VINCENT

Secrétaire de Séance élu : Arthur NIGHOGHOSSIAN

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril à vingt heures, le Conseil municipal de la Ville de Limonest, légalement convoqué le premier avril deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance publique, Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Béatrice REBOTIER, Première adjointe.

Délibération du conseil municipal n°2022 04 02

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET PRINCIPAL

Madame la première adjointe rappelle que le compte administratif constitue l'exécution du budget par l'ordonnateur. Il doit être voté au regard du compte de gestion du comptable public.

Monsieur le Maire présente, par enregistrement audio, les conditions d'exécution du compte administratif 2021

Madame la première relaie les informations et ouvre la discussion sur le compte administratif communal 2021 tel qu'il figure au tableau joint en annexe.

Les recettes totales de l'exercice s'élèvent à 15 586 821.95 €

Les dépenses totales de l'exercice s'élèvent à 12 985 261.62 €

Le résultat de l'exercice s'élève à : 2 601 560.33 €

	Dépenses	Recettes	Total
Réalisations			
Fonctionnement	6 577 550,15	8 282 586,40	1 705 036,25
Investissement	6 407 711,47	7 304 235,55	896 524,08
Total	12 985 261,62	15 586 821,95	2 601 560,33

L'excédent de la section de fonctionnement pour l'année 2021 est de **1 705 036,25 €**, ce qui vient illustrer la capacité de l'exécutif, sans augmentation des taux de fiscalité, à dégager d'importantes ressources pour le financement durable des investissements et du fonctionnement des services et préparer l'avenir de notre commune.

Madame la Première adjointe informe qu'afin d'honorer les engagements pris dans le courant de l'année 2021, il sera nécessaire d'inscrire en investissement 2022 les restes à réaliser 2021 suivants :

- en dépenses : **630 129,24 €**
- en recettes : **383 794,00 €**
- solde : **- 246 335,24 €**

En synthèse, le compte administratif se résume ainsi :

		Dépenses	Recettes	Total
Réalizations	Fonctionnement	6 577 550,15	8 282 586,40	1 705 036,25
	Investissement	6 407 711,47	7 304 235,55	896 524,08
	Total	12 985 261,62	15 586 821,95	2 601 560,33
Restes à réaliser	Investissement	630 129,24	383 794,00	- 246 335,24
Résultat cumulé	Fonctionnement	6 577 550,15	8 282 586,40	1 705 036,25
	Investissement	7 037 840,71	7 688 029,55	650 188,84
	Total	13 615 390,86	15 970 615,95	2 355 225,09

En l'absence du Maire, sous l'autorité de M. François GAY, doyen de l'assemblée, les conseillers sont invités à s'exprimer à bulletin secret. Ainsi, hors de la présence de M. Max VINCENT, Maire, le conseil municipal délibère sur le compte administratif 2021.

DELIBERE

Considérant qu'après avoir entendu et voté sur le compte de gestion 2021 dans une délibération présentée préalablement au vote du compte-administratif,

Considérant le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Max VINCENT, maire, étant absent et ne pouvant être présent dans la salle, et que la présidence de la séance ayant été confiée à Mme REBOTIER, 1^{er} adjointe, pour le vote du compte administratif,

Considérant que M. François GAY, Doyen d'âge, a été désigné pour appeler les conseils municipaux à voter à bulletin secret à l'occasion de la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur

Par 4 voix contre (M. Éric MAZOYER, Mme Nathalie DREVON, M. Augustin NEYRAND, Mme Carole VENET) et 21 voix pour, il est décidé de :

- DONNER acte de la présentation du compte administratif du budget principal

- CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;
- APPROUVER le compte administratif 2021 du budget principal comme suit

		Dépenses	Recettes	Total
Réalizations	Fonctionnement	6 577 550,15	8 282 586,40	1 705 036,25
	Investissement	6 407 711,47	7 304 235,55	896 524,08
	Total	12 985 261,62	15 586 821,95	2 601 560,33
Restes à réaliser	Investissement	630 129,24	383 794,00	- 246 335,24
Résultat cumulé	Fonctionnement	6 577 550,15	8 282 586,40	1 705 036,25
	Investissement	7 037 840,71	7 688 029,55	650 188,84
	Total	13 615 390,86	15 970 615,95	2 355 225,09

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.
Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 12/04/2022*

Béatrice REBOTIER
Première Adjointe
Représentant le
Maire empêché

